CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40161** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Raison sociale : LES ARTISANS MODERNES DU BATIMENT

Forme juridique : AUSASCOOPCA
DEPUIS LE 24/06/2024

Capital : 282 256

30 RUE DU KEFIR
SENIA 615
94310 ORLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 313016289

Siret : 313 016 289 00024

Téléphone : 01 41 73 27 00 **Fax :**

Portable : 06 07 47 09 10

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
MURCA TO SE AUGUSTO PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro caisse de congés payés : 14 43-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-180166

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-180166

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

E-mail : liza@amb-scop.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 404 190 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	27	10/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 28/09/2026 09:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.